

## Ville de LAMBALLE-ARMOR

### REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 NOVEMBRE 2025

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le 3 novembre, à 18H30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à l'espace Lamballe Terre & Mer, 41 rue Saint-Martin à Lamballe-Armor, sous la présidence de M. Philippe HERCOUËT, Maire de Lamballe-Armor.

*Date de l'envoi de la convocation : 27 octobre 2025*

#### **PRESENTS :**

ARTHEMISE Fabienne, BERNU Sylvain, BOUZID Nathalie, BREXEL Pierrick, BRIENS Pierrick, CAURET Camille, de SALLIER DUPIN Stéphane, FORTIN Céline, GAUVRIT Thierry, GILLARD Nadine, GOASTER Samy, GOUEZIN Alain, GRIMAULT David, GUYMARD Jean-Luc, HERCOUËT Philippe, JEGU Josianne, LAVENU DE NAVERAN Hélène, LE BOUCHER Colette, LE BOULANGER René, LE GUEN Nadège, L'HEVEDER Jérôme, LINTANF Goulven, MAIGNAN Brigitte, MEGRET Yves, MERIAN Caroline, RICHEUX Laëtitia, ROYER Thierry, URVOY Laurence, VITEL Fabien

#### **ABSENTS :**

- BURLLOT David donne pouvoir à VITEL Fabien,
- LE MOIGNE Christine donne pouvoir à GILLARD Nadine,
- LEVY-ROBERT Christelle donne pouvoir à L'HEVEDER Jérôme,
- M'BAREK Sébastien donne pouvoir à LE BOUCHER Colette,
- PECHA Virginie donne pouvoir à GOUEZIN Alain,
- BENOIT Jean-François,

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Colette LE BOUCHER

#### **Délibération n°2025-097**

Membres en exercice : 35 – Présents : 29 - Absents : 6 – Pouvoirs : 5

#### **AFFAIRES FONCIERES**

#### **ACQUISITION DE DEUX PARCELLES – SUCCESSION BOIVIN (MESLIN)**

Le notaire en charge de la succession immobilière de M. Robert BOIVIN, originaire de Meslin, a soumis à la commune une offre d'achat des parcelles 151 ZI 024 et 151 ZH 001. L'offre de prix est de 1800€ pour les 3260 m<sup>2</sup> soit environ 0,55 € du m<sup>2</sup>. Après étude de la proposition, il est proposé d'y répondre favorablement, compte tenu de la nature et de la situation des parcelles à Meslin :

- La parcelle 151 ZI 024 de 2 680 m<sup>2</sup> est classée en zone naturelle (NP), borde le bois des Landes du Gras. Elle est située en face du terrain de football renaturé et longée par le chemin de randonnée « Sur les traces de Margot ». La parcelle pourra être incluse dans le périmètre naturel des landes et faire l'objet d'un entretien adapté.
- La parcelle 151 ZH 001 de 580 m<sup>2</sup> est classée en zone agricole (A) et se situe en sortie du bourg de Meslin vers Trégenestre. Celle-ci est enclavée dans la réserve foncière de la Commune et du CCAS. La parcelle intègre cette réserve foncière et continuera à être exploitée.

Considérant que la Direction Immobilière de l'État (DIE) ne délivre pas d'avis des domaines pour les acquisitions inférieures au seuil de 180 000 €,

**Après en avoir délibéré :**

Le Conseil municipal :

- ACCEPTE d'acquérir les parcelles 151 ZI 024 et 151 ZH 001 à Meslin au prix de 1800 € pour les 3260 m<sup>2</sup>,
- DIT que les frais d'acte sont à la charge de la Commune,
- AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer l'acte et tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

**VOTE : Adopté à l'unanimité**

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR, LESDITS JOUR, MOIS ET AN.

**POUR EXTRAIT CONFORME,**

A Lamballe-Armor, le **05 NOV. 2025**

Philippe HERCOUËT

Maire de Lamballe-Armor



*Handwritten signature in blue ink.*

**Certifié exécutoire, compte tenu :**  
**De la transmission en Préfecture le 05 NOV. 2025**  
**De la publication le**

**05 NOV. 2025**

*Handwritten signature in blue ink.*  
**Pour le Maire,**  
**Par délégation,**  
**Jérôme DENIS**  
Directeur Général des Services